

Rapport financier

Avant-propos

Depuis l'exercice 2010, les comptes de la confédération doivent être présentés selon la nouvelle réglementation applicable aux organisations syndicales. Cela a notamment conduit à inclure dans le périmètre comptable l'ensemble des entités dont le statut juridique relève de la Confédération générale du travail. Il s'agit du centre de formation Benoît-Frachon de Courcelles, ainsi que des entités qui occupent une place particulière selon les statuts de la CGT ou les décisions de congrès :

- Cogetise, organisme national interprofessionnel de répartition des cotisations mis en place par le 48^e congrès confédéral, administré par une commission élue par le congrès confédéral indépendamment de la commission exécutive confédérale ;
- Le Fonds national interprofessionnel, géré par une commission élue par le comité confédéral national ;
- *Ensemble*, mensuel adressé aux syndiqués, dont l'édition relève de la responsabilité de la commission exécutive confédérale, mais dont le financement est assuré par une quote-part des cotisations reversées par les syndicats à Cogetise.

Le « périmètre confédéral officiel » couvre l'ensemble de ces entités. S'y ajoutent les entités « contrôlées » par la confédération au sens du code du commerce, c'est-à-dire la Nouvelle société Vie ouvrière et l'Institut d'histoire sociale. Au moment de la pu-

blication au *Journal officiel* de ses propres comptes, la confédération doit joindre les comptes certifiés de la VO et de l'IHS.

Mais la normalisation édictée par l'Autorité des normes comptables et officialisée dans le décret du 31 décembre 2009 rend l'interprétation des comptes peu claire. En effet, selon la normalisation officielle, les recettes de cotisations sont comptabilisées en net, c'est-à-dire déduction faite des reversements aux organisations autres que la confédération, *Ensemble* et le FNI. En revanche, les subventions, contributions et autres recettes externes sont comptabilisées en brut, c'est-à-dire déduction non faite des reversements opérés aux organisations. Sur ce périmètre confédéral officiel, le pourcentage des cotisations relativement aux recettes totales n'a donc pas de sens. C'est pourtant ainsi que les comptes sont publiés au *Journal officiel*.

Cela nous a conduits à compléter la présentation des comptes sur d'autres périmètres :

- le « périmètre confédéral net » qui, de même que le périmètre officiel, couvre la maison confédérale de Montreuil, le centre de formation Benoît-Frachon de Courcelles, *Ensemble* et le Fonds national interprofessionnel ; mais les subventions, contributions et autres recettes externes sont comptabilisées en net comme les cotisations ; pour inclure les comptes de la VO et de l'IHS, on parlera du « périmètre

confédéral net consolidé ».

- le « périmètre national interprofessionnel » dans lequel les cotisations et les recettes externes sont comptabilisées en brut, c'est-à-dire déductions non faites des reversements aux organisations ; ces reversements sont comptabilisés en dépenses.

Jusqu'à présent, le rapport financier au congrès ne portait que sur le budget de la maison confédérale de Montreuil. Les tableaux n° 1, 2 et 3 présentent les résultats des budgets réalisés en 2009, 2010 et 2011 sur l'ensemble du « périmètre confédéral net ». Celui-ci comprend les trois entités dont la politique financière relève de la commission exécutive confédérale (maison confédérale de Montreuil, centre de formation Benoît-Frachon de Courcelles, édition du mensuel *Ensemble*), ainsi que les budgets réalisés par le Fonds national interprofessionnel, dont la responsabilité relève de la commission FNI élue par le CCN.

Il convient de souligner l'importance du travail technique qui a été réalisé par le service comptable de la confédération, avec l'appui de l'expert-comptable, pour appliquer ces normes. On comprendra toutefois qu'il puisse demeurer, malgré les efforts accomplis, certaines difficultés de lecture comparée des réalisés budgétaires et des bilans depuis l'exercice 2010 avec leurs homologues des exercices antérieurs, l'exercice 2009 se situant comme une transition entre l'ancien et le nouveau. ■

Durant les exercices 2009, 2010 et 2011 ⁽¹⁾ qui se sont déroulés depuis le 49^e congrès, le rétablissement de la situation financière de la CGT s'est poursuivi, dans le prolongement du mouvement de retour à l'équilibre financier opéré lors du mandat précédent.

Ce redressement résulte pour l'essentiel de deux facteurs :

- la progression de la syndicalisation, continue depuis 2007, qui se traduit par une progression des recettes de cotisations ;
- une politique financière de maîtrise des dépenses, adoptée par la commission exécutive confédérale lors du débat et du vote des budgets.

1. Une syndicalisation à la CGT en progression continue

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les syndicats reversent les cotisations à Cogetise. Grâce aux déclarations accompagnant leurs règlements de cotisations, on dispose d'une connaissance plus fine et plus sûre de l'évolution de la syndicalisation à la CGT.

Règlements des FNI

Le nombre de FNI payés par les syndiqués au titre de l'année 2011 et reversés par les syndicats fin octobre 2012 s'élève à près de 682 700. Ainsi il dépasse d'ores et déjà à cette date de plus de 2 000 le nombre de FNI 2010 constaté à la clôture de l'exercice. Le rapport financier oral lors du congrès en mars 2013 sera en mesure de présenter précisément la progression totale de la syndicalisation en 2011 par rapport à 2010.

En prenant comme référence l'année 2007, la progression du nombre de syndiqués est *a minima* de 30 000 sur quatre ans. Elle est beaucoup plus prononcée chez les actifs et pourrait s'approcher des 40 000 à la clôture de l'exercice 2011. Corrélativement, on constate une érosion de la syndicalisation des retraités, ce qui souligne l'enjeu de

(1) À l'heure où ce rapport est écrit, l'exercice 2012 est en cours d'exécution. Il ne sera vraisemblablement pas encore clos au moment du congrès. Néanmoins, la connaissance des éléments financiers sera suffisante pour qu'ils puissent être présentés aux délégués dans le rapport oral.

la démarche de « continuité syndicale ».

Le mouvement de progression de la syndicalisation à la CGT s'est incontestablement poursuivi en 2012. En témoigne la comparaison date à date au dixième mois : fin octobre 2012, le nombre de FNI 2012 reversés à Cogetise dépassait de 15 846 le nombre de FNI 2011 enregistré fin octobre 2011. La progression en 2012 repose exclusivement sur les actifs, l'érosion se poursuivant chez les retraités.

Niveau des cotisations

Le graphique 2 présente le niveau moyen des cotisations mensuelles des syndiqués, par catégorie socioprofessionnelle, en 2010, par catégorie socioprofessionnelle. Le niveau de la cotisation s'établit, en moyenne chez les actifs ouvriers employés et ICT, à 12,15 euros pour le dernier exercice clos de 2010. Le salaire net médian constaté

par l'Insee s'est élevé la même année à 1 675 euros par mois (50 % des salariés sont payés en dessous, 50 % au dessus). Selon la disposition statutaire fixant la cotisation mensuelle à 1 % du salaire net primes comprises, la moyenne des cotisations des actifs devrait être de l'ordre de 16 à 17 euros au lieu de 12. Les revalorisations étant inférieures à la hausse des salaires, l'écart avec la règle statutaire ne fait que s'accroître.

Le graphique 3 présente la revalorisation annuelle de la cotisation des syndiqués, en moyenne sur la période 2007-2011, par catégorie socioprofessionnelle.

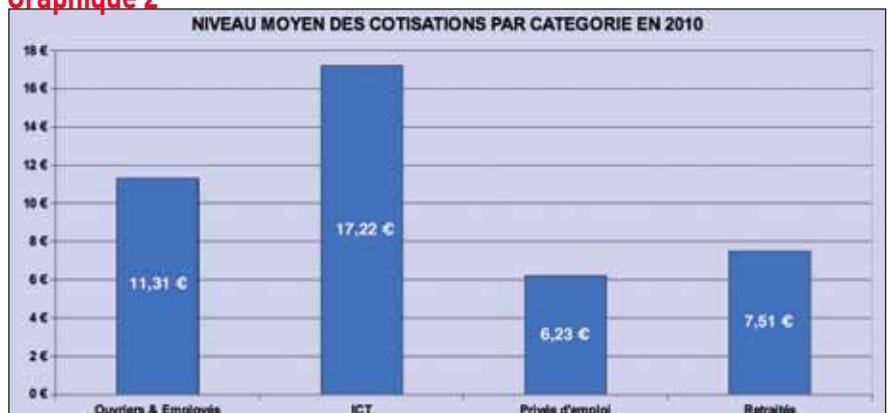
On constate une revalorisation du niveau moyen de la cotisation des syndiqués, telle qu'elle est déclarée par les syndicats lors des règlements qu'ils envoient à Cogetise. Toutefois, sur la période 2008-2010, chez les actifs ouvriers employés et ICT, cette revalorisation reste inférieure à l'augmen-

Graphique 1



(1) Les versements des syndicats pour l'année 2011 n'étant pas encore clos, le nombre définitif de syndiqués pour cette année sera supérieur de plusieurs milliers ; il sera annoncé dans le rapport financier oral de mars 2013.

Graphique 2



■ ■ ■ tation du salaire net médian comme du Smic net constaté par l'Insee sur la même période.

Tout cela est évidemment préjudiciable aux ressources nécessaires à l'activité syndicale, tant des syndicats que des organisations. Cela appelle les directions de syndicats à adopter tous les ans une revalorisation des cotisations au moins calquée sur les revalorisations salariales de leur entreprise et les avancements individuels des syndiqués.

En revanche, chez les retraités, la revalorisation moyenne des cotisations est supérieure à l'indice des prix à la consommation, sur lequel sont indexées les pensions. C'est assurément le résultat de l'orientation politique prise par l'UCR de porter la cotisation de 0,5 % à 1 % des pensions.

Recettes de cotisations

Outre qu'elles contribuent au renforcement nécessaire et souhaitable des forces organisées de la CGT, les progressions du nombre de syndiqués et la revalorisation du montant des cotisations assurent bien évidemment une progression des recettes de cotisations globale au niveau de toute la CGT, se traduisant mécaniquement par une progression de même proportion au niveau confédéral (cf. graphique 4).

I 2. Des subventions publiques en réduction

Le gouvernement Sarkozy a opéré une réduction sensible des subventions accordées aux organisations syndicales pour la

formation syndicale générale, ainsi que des subventions attribuées aux Instituts du travail (IST) et à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). La réduction s'est élevée à - 15 % sur la période 2010-2012.

Les autres recettes « externes » sont pour l'essentiel constituées des contributions des institutions paritaires et des entreprises au titre des formations économiques et sociales. Elles ont enregistré une légère augmentation sur la période, de 0,36 % par an, qui est donc inférieure à l'augmentation des prix.

Globalement, la diminution de subventions a été compensée par le progrès des recettes de cotisations, ce qui a conduit à une stabilisation des recettes totales, en euros courants.

Il faut souligner que le graphique 5 présente les recettes externes brutes, c'est-à-dire l'ensemble des subventions et contributions versées à la confédération, et non pas les recettes intégrées à son propre budget, une part importante étant reversée aux organisations.

Leur montant est donc à mettre en rapport non pas avec les recettes nettes de cotisations reversées au niveau du champ national interprofessionnel, mais avec les recettes brutes reversées par les syndicats à Cogetise.

I 3. Des dépenses stabilisées sur le périmètre confédéral

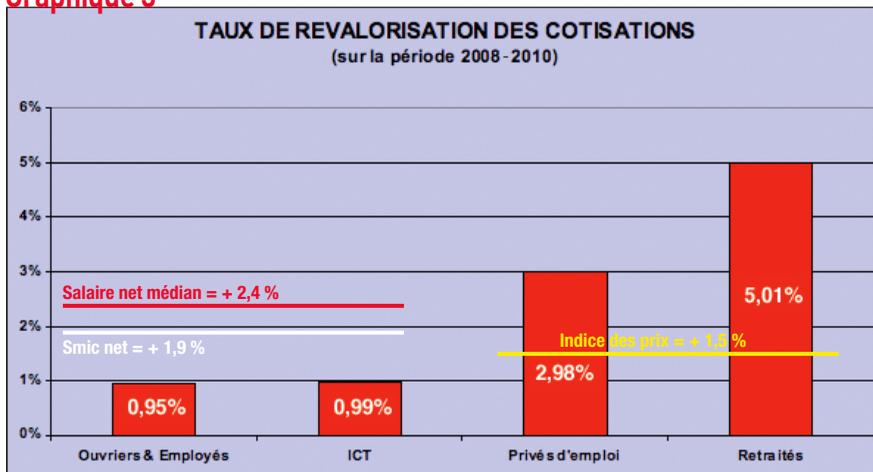
Le début de la première décennie des années 2000 a constitué une période difficile pour l'équilibre du budget confédéral. De 1999 à 2007, les exercices s'étaient soldés par des déficits imputables à plusieurs raisons, notamment :

- une diminution des droits syndicaux, obligeant la confédération à remplacer des militants détachés par des militants salariés ;
- une diminution de subventions publiques, les recettes de cotisation restant stables.

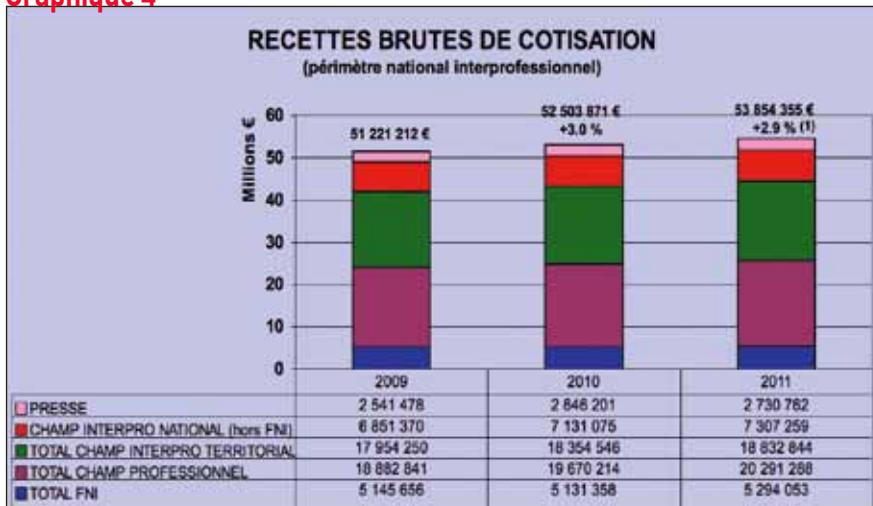
Comme l'a indiqué le rapport financier au 49^e congrès, le redressement s'est opéré durant la période 2006-2008, notamment grâce à une prise en compte politique par la commission exécutive confédérale des efforts à réaliser en matière de politique financière.

Ce rapport rendait compte des résultats positifs d'une telle prise en compte collective : réduction du déficit en 2006 et 2007, constitution d'un excédent en 2008, permettant une reconstitution des réserves.

Graphique 3



Graphique 4



(1) L'exercice 2011 n'étant pas clos au moment de l'écriture de ce rapport, il s'agit d'un chiffre provisoire qui sera dépassé à la clôture.

Le 49^e congrès s'étant tenu en décembre 2009, la réalisation du budget de 2009 était encore en cours et n'avait pas été présentée. C'est chose faite à ce congrès (cf. tableau n° 1, page 23). On constate que le résultat est à nouveau excédentaire, et de façon significative puisqu'il s'élève à + 1 366 000 euros.

Dès sa mise en place après le 49^e congrès, la commission exécutive a délibéré sur un plan financier triennal dans lequel se sont inscrits les budgets votés pour 2010, 2011 et 2012. Un objectif de reconstitution de réserves a été adopté, sachant que celles-ci avaient été littéralement asséchées en vingt ans, en raison de la charge financière qu'avaient constituée le remboursement des emprunts du siège confédéral de Montreuil et la solidarité financière avec les fédérations pour l'acquisition définitive du complexe.

Les exercices budgétaires 2010 et 2011 se sont soldés à nouveau par des excédents sensibles : + 1 458 000 euros et + 1 186 000 euros (cf. tableaux n° 2 et 3, pages 24 et 26). À l'heure où ces lignes sont

écrites, le budget 2012 est en cours de réalisation, mais tout laisse penser qu'il sera à nouveau excédentaire.

Les faits marquants et enseignements de ces réalisations budgétaires sont les suivants :

– La Société anonyme Le Peuple, dont la confédération était actionnaire à 99 %, a été dissoute et le personnel intégré à l'effectif confédéral (c'est ce qui explique l'élévation sensible de la masse salariale en 2010). La ligne éditoriale de la revue est placée sous la responsabilité de la commission exécutive confédérale, l'édition étant déléguée à la Société NVO, dont l'actionariat est exclusivement composé d'organisations de la CGT. Cela a permis à la fois à la confédération de diminuer la dépense d'édition de la revue et à la société NVO de réaliser des synergies utiles dans une période de difficultés financières.

– L'équilibre financier du mensuel *Ensemble* est précaire. Cela résulte pour l'essentiel de l'alourdissement du coût de l'envoi postal

au domicile des syndiqués. L'augmentation du tarif de La Poste est régulière, de l'ordre de 4 % par an, supérieure donc à la hausse générale des prix à la consommation et *a fortiori* à la revalorisation des cotisations. Les recettes finançant le mensuel étant assises sur une quote-part de 3 % de la cotisation, le coût de l'envoi grève une part de plus en plus lourde des recettes (plus de 60 % !). C'est la raison pour laquelle il a été décidé de passer de la publicité dans le mensuel. Cela étant, sa nature de publication syndicale limite l'extension de cette ressource. La commission exécutive a donc lancé une réflexion quant à l'évolution du financement du mensuel *Ensemble*.

– La NVO est en difficulté financière, du fait de l'insuffisance du nombre d'abonnés au quinzomadaire. Cela amène la confédération, en tant qu'actionnaire majoritaire du journal, à couvrir les déficits par des subventions qui apparaissent en charges dans les réalisés budgétaires. Cette charge subira une augmentation importante en 2012 (exercice en cours de réalisation au moment de l'écriture du présent rapport).

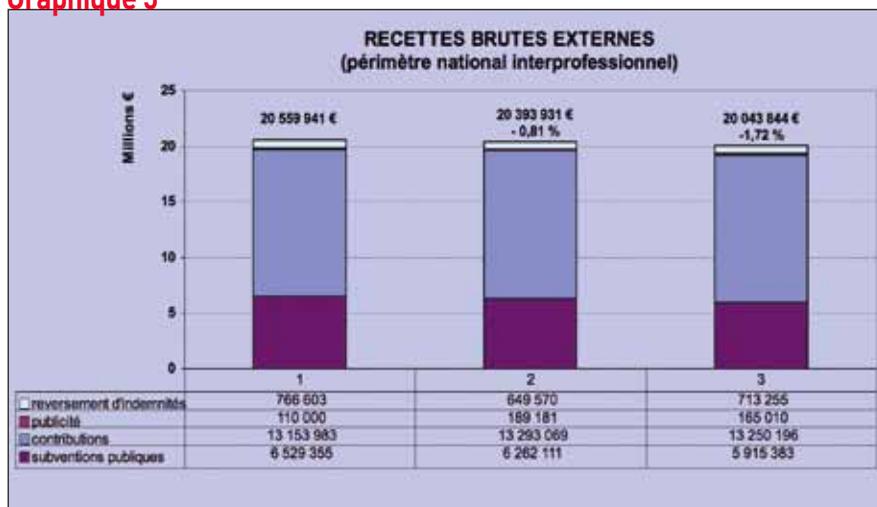
– Le Fonds national interprofessionnel qui était largement passé dans le rouge au cours de la mandature 2007-2009, du fait d'un excès de dépenses sur les recettes, a réussi à rétablir sa gestion et reconstitue même des réserves nécessaires à la sécurisation de sa mission de solidarité entre organisations de la CGT.

– Un important investissement immobilier a été effectué sur le centre de formation Benoît-Frachon, avec la rénovation d'un bâtiment d'hébergement des stagiaires (« le Chalet ») permettant notamment leur accueil en chambres individuelles.

La stabilisation des dépenses a aussi été obtenue par une stabilisation des effectifs salariés, malgré la diminution du nombre de mises à disposition résultant de la réduction des droits syndicaux dans le secteur public et de l'absence de droits syndicaux interprofessionnels.

Il convient de souligner que cette stabilisation ne s'est pas faite au détriment de la situation sociale des personnels salariés : les revalorisations salariales générales sont en rapport avec l'indice des prix à la consommation et s'y ajoutent les augmentations individuelles. Les effectifs confédéraux au début de l'exercice 2012 se répartissent tel qu'indiqué sur le graphique 6.

Graphique 5



Graphique 6

	Salariés	Mis à disposition	TOTAL
Commission exécutive	4	7,5	11,5
Conseillers confédéraux ⁽¹⁾	36	29	65
Administratifs et techniques ⁽²⁾	95	3	98
TOTAL	135	39,5	174,5

(1) y compris les militants chargés de mission mis à disposition par les organisations

(2) y compris les personnels du centre de formation Benoît-Frachon de Courcelles

4. Des réserves reconstituées

Le bilan d'ouverture de l'exercice 2012 ⁽²⁾ fait apparaître une reconstitution sensible des réserves financières de la confédération durant les trois années du mandat.

Ce bilan est présenté dans le tableau n° 4 (page 27) et correspond au périmètre confédéral, couvrant la maison confédérale de Montreuil, le centre de formation Benoît-Frachon de Courcelles, l'édition d'*Ensemble* et le Fonds national interprofessionnel.

On peut en faire une lecture simplifiée par la décomposition des « avoirs » de la confédération :

– avoirs immobiliers : l'immeuble confédéral de Montreuil et le centre Benoît-Frachon de Courcelles. Leur valeur apparaît en haut de l'actif du bilan. Elle n'a toutefois pas grande signification dans la mesure

(2) Il se déduit du bilan de clôture au 31 décembre 2011 après la répartition du résultat de l'exercice dans les différents comptes de réserves, votée par la commission exécutive lors de l'approbation des comptes.

où il s'agit d'une valeur au prix d'achat diminution faite des amortissements. Une opération de réévaluation du bilan serait nécessaire pour avoir une vue réelle de la valeur des biens immobiliers. Ce n'est toutefois pas une priorité dans la mesure où leur utilité syndicale fait qu'ils ne sont pas à vendre.

– avoirs monétaires (disponibilités sur comptes courants et placements) : ils s'élevaient à 41 288 918 euros au début de l'exercice 2012.

Toutefois la totalité de cette somme ne représente pas les réserves de la confédération. En effet, une partie doit équilibrer les sommes restant dues au moment où le bilan est établi (soit le solde entre les dettes et les créances) :

disponibilités et placements	41 288 918 €
– solde des dettes et créances	8 453 150 €
= réserves	32 835 768 €

Ces réserves se décomposent en réserves dédiées à des dépenses à venir ou à des événements qui vont occasionner

des dépenses dans un futur proche (ce qu'on appellerait « provisions » dans le langage commun ⁽³⁾) et en réserves générales, elles-mêmes décomposables en réserves générales dédiées à des usages et en réserves générales de sécurité (cf. graphique 7).

Les réserves générales de sécurité ont été présentées dans le graphique 7 comme la part des disponibilités et placements, une fois retirées les dettes, les provisions et les réserves dédiées.

Elles peuvent plus directement se déduire du fonds syndical (en haut du passif du bilan) duquel on soustrait les actifs immobilisés (en haut de l'actif du bilan). Autrement dit le fonds syndical représente le cumul des biens immobiliers et des réserves générales de sécurité.

Ainsi le graphique 8 permet une lecture simplifiée du bilan du périmètre confédéral au 1^{er} janvier 2012.

Les réserves générales dédiées et les réserves de sécurité de la confédération, FNI compris, s'élevaient à 25,5 millions d'euros pour sécuriser un budget annuel de 26,9 millions. Elles représentent une année de fonctionnement. L'objectif de politique financière adopté par la CE en début de mandat est atteint.

Graphique 7

Réserves dédiées à des événements syndicaux	5.095.912 €
Congrès confédéral	2.737.646 €
Élections prud'homales	1.158.266 €
Grands travaux	1.200.000 €
Réserves générales dédiées à des usages	1.888.018 €
FNI	1.605.154 €
Ensemble	1.353 €
Actions en discrimination	102.228 €
Solidarité internationale	100.561 €
Mutualisation Cogitiel	78.722 €
Provisions pour risques et charges	318.825 €
Réserves de sécurité de la confédération	25.533.013 €
TOTAL	32.835.768 €

Graphique 8

FONDS SYNDICAL = 35,1 M€

Actif immobilier	Réserves générales de sécurité	Réserves dédiées	Provisions + réserves assimilées	Dettes – Créances
9,6 M€	25,5 M€	1,9 M€	5,4 M€	8,5 M€

DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS = 41,3 M€

(3) L'autorité des normes comptables a refusé que les syndicats puissent passer en provisions les dépenses prévisibles, liées à des événements comme les congrès, les élections ou la rénovation des locaux dont on est sûr qu'ils interviendront dans un exercice à venir. Elle a ainsi imposé de façon dogmatique aux syndicats une règle appliquée de façon justifiée aux entreprises, les empêchant de diminuer artificiellement leur bénéfice imposable. Les syndicats de salariés n'étant pas des associations à but lucratif soumises à l'impôt sur les bénéfices, leur accorder le droit à une gestion prudente aurait été sans conséquence. Il est vrai que cela aurait obligé l'administration à édicter des règles différentes pour les syndicats de salariés et les syndicats patronaux, qui produisent souvent des services aux entreprises relevant de l'activité lucrative. La CGT avait demandé cette différenciation, qui a été refusée par le MEDEF. Pour les syndicats de salariés, il reste donc à effectuer la gymnastique comptable qui consiste dans un premier temps à dégager un excédent, puis au moment de l'approbation des comptes à en répartir tout ou partie en « réserves dédiées », équivalentes pour les syndiqués à des provisions. Il faudra toutefois être extrêmement attentif au fait qu'un résultat excédentaire, mais insuffisamment pour générer des réserves dédiées à des événements futurs certains, doit être syndicalement interprété comme une gestion déficitaire.

15. La garantie de financement de l'activité confédérale

L'indépendance financière de la CGT est garantie par deux conditions essentielles :

- la part des cotisations dans les recettes totales,
- le niveau des réserves générales de sécurité.

Sur le périmètre confédéral net consolidé, qui couvre les entités de la confédération déjà citées, plus la Nouvelle société Vie Ouvrière et l'IHS, on constate que les recettes en provenance des syndiqués et des organisations de la CGT (cotisations, abonnements, recettes internes) repré-

sentent 60 % des recettes totales (cf. graphique 9).

On peut établir un indicateur de garantie financière de l'activité confédérale en considérant le cas d'école où toutes les recettes externes (subventions, contributions du paritarisme et autres, publicité dans la presse) disparaissent brutalement. Pendant combien d'années les réserves générales pourraient-elles assurer la compensation ?

Sur le périmètre confédéral net consolidé avec la NVO, les recettes externes s'élevant à 14,1 millions d'euros et les réserves générales à 27,4 millions d'euros, la période de couverture serait de 23 mois.

Cet indicateur pourra faire partie des éléments d'appréciation à la disposition de la direction confédérale que le congrès élira pour adopter les objectifs de politique financière du prochain mandat.

L'objectif de porter les réserves à un niveau permettant une période de couverture correspondant à un mandat, soit 36 mois, pourra être envisagé.

16. La part des cotisations dans le financement de la CGT

Le périmètre confédéral net ne représentant qu'une part minoritaire de l'activité de la CGT, le ratio cotisations/recettes totales établi à ce niveau n'est pas l'indicateur réel de la part des cotisations dans les recettes globales de la CGT.

Les recettes totales de cotisation sont connues, grâce aux déclarations adressées par les syndicats en accompagnement des règlements qu'ils effectuent à Cogetise. Durant l'exercice comptable 2011, elles se sont élevées à 80,8 millions d'euros. S'y ajoutent les 4,9 millions d'euros d'abonnements à la presse.

Sur le même exercice, les subventions publiques et recettes externes perçues au niveau confédéral se sont élevées à 20,0 millions d'euros. On doit y ajouter les autres 1,6 million perçues directement par la NVO. Il faudrait y ajouter aussi les contributions et subventions publiques directement perçues par les organisations, dont le montant ne pourrait être déterminé précisément que par l'étude fine de l'ensemble des comptes publiés. On peut toutefois l'estimer à une dizaine de millions.

Avec cette estimation, le bilan apparaît tel que sur le graphique 10.

Ce ratio est confirmé par celui qu'on peut établir avec exactitude à partir de la comptabilité certifiée au niveau du périmètre national interprofessionnel. Celui-ci est certes plus restreint que le périmètre CGT global, mais plus large que le périmètre confédéral net. On y comptabilise toutes les recettes issues des syndicats (cotisations versées à Cogetise et matériel syndical acheté), les intérêts issus des placements confédéraux et toutes les recettes externes versées à la confédération (subventions publiques, contributions du paritarisme et diverses) (cf. graphique 11). ■

Graphique 9

Recettes internes et externes sur le périmètre confédéral net consolidé			
	Périmètre confédéral net	NVO	TOTAL
Recettes de cotisations	13,5 M€		13,5 M€
Abonnements et ventes hors Ensemble	0,3 M€	3,7 M€	4,0 M€
Recettes internes à la CGT	3,0 M€		3,0 M€
Subventions et contributions externes	12,5 M€	1,6 M€	14,1 M€
Recettes totales	29,3 M€	5,3 M€	34,6 M€
Part des cotisations et recettes internes dans les recettes totales			59,2 %

Graphique 10

Recettes internes et externes sur l'ensemble de la CGT	
Recettes de cotisations et abonnements	85,7 M€
Recettes externes comptabilisées	21,6 M€
Autres recettes externes estimées	10 M€
Recettes totales CGT	117,3 M€
Part des cotisations dans les recettes	73 %

Graphique 11

Recettes internes et externes sur le périmètre national interprofessionnel	
Recettes de cotisations	53,9 M€
Recettes internes à la CGT	0,5 M€
Subventions et contributions externes	20,0 M€
Recettes totales	74,5 M€
Part des cotisations et recettes internes dans les recettes totales	73 %

Annexe sur l'application des nouvelles règles comptables

Bien des campagnes de dénigrement ont été menées sur le financement du syndicalisme, tendant à accréditer l'idée que les syndicats seraient incapables de fonctionner à partir des cotisations des syndiqués et dépendraient pour l'essentiel de subventions publiques. Le député de droite Perruchot a largement alimenté cette campagne en 2011, après avoir obtenu la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur le financement des syndicats. Il a utilisé sa fonction de président de cette commission pour se livrer à une puissante campagne médiatique de dénigrement du syndicalisme salarié et de combat contre ses droits. Pour donner du poids à sa thèse d'un syndicalisme financé de l'extérieur, il a poussé le bouchon jusqu'à comptabiliser les heures de délégation des DS et des élus d'entreprise en subventions publiques. La conclusion qu'il espérait en tirer, c'est qu'il appartenait, non plus aux entreprises, mais aux salariés de les prendre en charge par des cotisations ! Le député Perruchot n'ayant pas été réélu en juin 2012, son combat antisindical a été perdu.

Il n'empêche que la CGT a tout intérêt à ce que la vérité apparaisse au grand jour, rien ne garantissant que les campagnes de dénigrement se soient éteintes. Ses ressources sont majoritairement constituées des cotisations des syndiqués, comme l'atteste la publication de ses comptes.

Les nouvelles règles comptables fixées dans le décret du 29 décembre 2009 sont censées répondre au besoin de transparence financière des ressources des syndicats. Malheureusement, la rédaction de ces règles n'a pas été confiée à des services ministériels, mais a été sous-traitée à l'Autorité des normes comptables. Celle-ci est constituée de « professionnels du chiffre »,

issus de cabinets privés d'experts-comptables et de commissaires aux comptes, dont la préoccupation première a été de conquérir de nouveaux marchés à travers le contrôle des comptes syndicaux et non d'adapter les règles du plan comptable général à la réalité de la vie syndicale et aux besoins de transparence. Faut-il en la matière déplorer – et dénoncer – une véritable privatisation de l'État en matière de production réglementaire ?

Toujours est-il que la normalisation des comptes ne répond en rien au besoin de transparence. D'une part les intitulés des postes à publier sont obscurs pour le commun des mortels. De plus, comme cela a été souligné dans le rapport, le tableau officiel des recettes met en rapport des recettes nettes de cotisations avec des recettes brutes de subventions, ce qui tend mécaniquement à sous-estimer le poids réel des cotisations dans les recettes totales. En outre, le poste des recettes autres que les cotisations additionne aux subventions publiques et contributions du paritarisme des subventions venant de l'organisation elle-même (comme le FNI) et les notes de débours qu'une organisation règle à une autre. Tout cela favorise une lecture surestimant le poids des subventions dans le financement des syndicats.

La confédération et les organisations de la CGT doivent donc être particulièrement attentives à la structure de leurs comptes. Des marges de manœuvre existent pour distinguer au sein des recettes celles qui proviennent de l'intérieur de la CGT et des salariés, et qui doivent politiquement être publiées à côté des cotisations syndicales, quitte faire figurer dans les annexes aux comptes un tableau des ressources complémentaire au tableau officiel dont la publication est obligatoire.

Pour cela, il faut aussi savoir discuter avec les experts comptables qui confondent parfois la nécessaire rigueur dans la tenue des comptes avec une interprétation réductrice des textes...

Cette situation devrait aussi amener la CGT à revendiquer une adaptation de la réglementation comptable applicable aux syndicats afin d'assurer une transparence non faussée dans la publication des comptes.

À l'heure où ces lignes sont écrites, la CGT intervient dans le processus législatif pour la transparence financière des comités d'entreprise. Forts de l'expérience acquise sur la transparence financière des syndicats, des critiques et propositions qui en découlent, nous avons déjà obtenu que le document d'orientation du ministère du Travail acte des principes positifs, notamment :

- la publication des comptes est un droit des salariés du CE et non des employeurs ;
- la normalisation et les obligations comptables doivent être adaptées à la grande diversité des CE, un très grand nombre d'entre eux étant gérés par des élus bénévoles, qui ne sont pas des professionnels de la comptabilité et dont les heures de délégation sont limitées. Les seuils de normalisation comptable retenus sont en rapport avec la réalité des possibilités et moyens des élus.

Il reste à garantir que ces principes ne soient pas déformés par l'Autorité des normes comptables, sous la pression du lobby des professionnels du chiffre, lesquels voient dans les comités d'entreprise avant tout un marché juteux.

Pour la CGT, le gouvernement et le parlement doivent être les garants d'une loi et d'une réglementation juste et respectueuse de la place et du rôle des comités d'entreprise dans la démocratie sociale. ■

Tableau 1

Budgets fédéraux réalisés en 2009

Emplois	Réalisations 2009	Ressources	Réalisations 2009
MAISON CONFÉDÉRALE – MONTREUIL	17 432 021,16	MAISON CONFÉDÉRALE – MONTREUIL	17 432 021,16
Frais de gestion des cotisations	178 553,90	Reversements de Cogetise	5 713 243,42
Fonctionnement de Cogetise	128 725,72		
Édition de timbres et CPA	49 828,18		
Cotisations aux organisations internationales	242 027,00		
Cotisations CES	105 433,00		
Cotisations CSI	126 364,00		
Cotisations TUAC	10 230,00		
Frais de personnel	6 659 245,24	Salaires subventionnés	1 195 860,33
Salaires et cotisations sociales	6 334 487,72	Conseillers techniques fédéraux	1 195 860,33
Trajets et hébergements des élus et conseillers	203 141,12		
Frais des chargés de mission	47 416,86		
Provision départ en retraite et congés payés, treizième mois	74 199,54		
Frais de représentants CGT	197 523,04	Reversements de représentants CGT	683 110,48
Conseil économique et social	197 523,04	Conseil économique et social	683 110,48
Charges structurelles	3 060 754,07	Recettes internes	2 063 053,21
Charges locatives et impôts Immeuble CFD	2 590 149,90	Participation loyers et charges bureaux CFD	330 491,48
Rénovation des locaux	350 247,81	Location CCN	31 315,00
Honoraires	100 219,31	Participation loyers et charges bureaux FD	180 094,61
Charges exceptionnelles	20 137,05	Compensation travaux, services fournis, reversements	879 767,08
		Matériel syndical	414 279,04
		Cession de surfaces	227 106,00
Dépenses d'activités	2 740 793,89	Recettes externes	7 211 200,55
Réunions statutaires (CCN, CE...)	232 708,32	Subventions formation	5 175 855,43
Fonctionnement des commissions	73 423,48	Accords conventionnels	1 881 726,18
Référents avec les organisations	15 690,55	Prestations et études	44 117,45
Initiatives et manifestations	375 647,19	Partenariats	109 501,49
Fonctionnement des espaces	1 378 181,11		
Solidarité internationale	24 258,18		
Matériel syndical	362 643,21		
Commission déploiement Cogitiel	5 279,67		
Charges exercices antérieurs	272 962,18		
Publications	830 290,70	Publications	184 624,78
Le Peuple	682 959,36	Le Droit Ouvrier	184 624,78
Le Droit Ouvrier	104 746,12		
Autres publications	42 585,22		
Subventions versées	904 413,20		
Subvention UGICT	419 097,20		
Subvention IHS	100 000,00		
Subvention NVO	365 316,00		
Autres subventions (Mouvement de la Paix...)	20 000,00		
TVA non récupérable	544 025,99		
TVA chiffres d'affaires	544 025,99		
		Produits financiers	315 426,70
Provisions	708 439,91	Reprise de provisions VMP	65 501,69
Provisions Congrès fédéral	100 000,00		
Provisions Élections prud'homales	100 000,00		
Provisions Travaux	500 000,00		
Provisions sur stocks et autres	8 439,91		
Excédent	1 365 954,22		
COMMISSION FNI	4 923 214,53	COMMISSION FNI	4 923 214,53
Versement aux organisations	4 451 225,25	Reversements de Cogetise	4 724 229,88
Solidarité Vie syndicale	67 205,28	Reversements exercices antérieurs	106 465,68
Abandon de créances	404 784,00	Déficit	92 518,97
MENSUEL ENSEMBLE	2 160 657,66	MENSUEL ENSEMBLE	2 160 657,66
Rédaction-administration-fabrication-distribution	1 976 558,55	Reversements de Cogetise	2 050 657,66
Excédent	184 099,11	Publicité	110 000,00
CENTRE DE FORMATION BENOÎT-FRACHON	3 090 109,70	CENTRE DE FORMATION BENOÎT-FRACHON	3 090 109,70
Frais de personnel	1 376 047,40	Part de la subvention / formation centralisée	1 656 684,00
Fonctionnement	1 098 295,54	Participation des organisations	952 531,41
Amortissements	615 766,76	Déficit	480 894,29
TOTAL GÉNÉRAL	27 606 003,05	TOTAL GÉNÉRAL	27 606 003,05

Tableau 2

Budgets fédéraux réalisés en 2010

Emplois	Réalisations 2010	Ressources	Réalisations 2010
MAISON CONFÉDÉRALE – MONTREUIL	19 054 120,38	MAISON CONFÉDÉRALE – MONTREUIL	19 054 120,38
Frais de gestion des cotisations	146 350,35	Reversements de Cogetise	5 936 492,18
Fonctionnement de Cogetise	97 486,81		
Édition de timbres et CPA	48 863,54		
Cotisations aux organisations internationales	247 019,56		
Cotisations CES	106 439,00		
Cotisations CSI	130 152,56		
Cotisations TUAC	10 428,00		
Frais de personnel	7 005 931,85	Salaires subventionnés	1 022 155,31
Salaires et cotisations sociales	6 779 637,22	Conseillers techniques fédéraux	1 022 155,31
Trajets et hébergements des élus et conseillers	230 925,96		
Frais des chargés de mission	42 944,87		
Provision départ en retraite et congés payés	- 47 576,20		
Frais de représentants CGT	27 244,94	Reversements de représentants CGT	635 818,21
Conseil économique et social	27 244,94	Conseil économique et social	635 818,21
Charges structurelles	3 311 722,17	Recettes internes	1 854 564,03
Charges locatives et impôts Immeuble CFD	2 527 772,29	Participation loyers et charges bureaux CFD	339 282,22
Charges locatives et impôts Immeuble FD	145 621,00	Location CCN et autres salles	92 620,00
Rénovation des locaux	266 797,03	Participation loyers et charges bureaux FD	147 959,84
Amortissements matériel et mobilier	200 000,00	Compensation travaux, services fournis, reversements	745 598,21
Honoraires	105 387,27		
Charges exceptionnelles	66 144,58	Matériel syndical	529 103,76
Dépenses d'activités	3 601 069,92	Recettes externes	8 970 803,15
Réunions statutaires (CCN, CE...) et formations élus	313 178,61	Subventions formation	6 829 571,39
Fonctionnement des commissions	45 650,56	Prestations et études	268 840,67
Référents avec les organisations	17 322,12	Partenariats	1 117 762,89
Initiatives et manifestations	495 530,85	Artisanat	141 383,42
Fonctionnement des espaces	1 223 935,57		
Fonctionnement des activités subventionnées	414 457,87	FSE reprise fonds dédiés	81 908,81
Prestations et études	124 115,78		
Solidarité internationale	30 186,79		
Solidarité discriminations	7 199,08	Solidarité discriminations	15 000,00
Matériel syndical	425 536,33		
Salon des CE	503 956,36	Salon des CE	516 335,97
Publications	324 135,24	Publications	287 681,28
Le Peuple	165 170,76	Le Peuple	165 151,93
Le Droit Ouvrier	100 512,10	Le Droit Ouvrier	122 529,35
Analyses et Documents économiques	0,00		
Cahiers de l'IHS	12 691,72		
Autres publications	45 760,66		
Projets informatiques fédéraux	107 773,96	Mutualisation Cogitiel	135 000,00
Développement de logiciels	95 279,59	Mutualisation Cogitiel	135 000,00
Commission déploiement Cogitiel	7 861,58		
Mutualisation Cogitiel	4 632,79		
Subventions versées	1 046 757,05		
Subvention UGICT	436 161,58		
Subvention PRUDIS	78 280,47		
Subvention IHS	103 000,00		
Subvention NVO	411 315,00		
Autres subventions (Mouvement de la Paix...)	18 000,00		
TVA non récupérable	300 316,53		
TVA chiffres d'affaires	300 316,53		
Provisions ECOCE	540 233,22		
Provisions	937 463,90	Produits financiers	211 606,22
Provisions congrès fédéral	250 000,00		
Provisions élections prud'homales	50 000,00		
Provisions travaux de rénovation	200 000,00		
Autres dotations aux amortissements	205 914,92		
Provisions prêt NVO	200 000,00		
Provisions fonds commercial Le Peuple	3 048,98		
Provisions diverses	28 500,00		
Excédent	1 458 101,69		

COMMISSION FNI	4 702 473,97	COMMISSION FNI	4 702 473,97
Versement aux organisations	3 995 563,35	Reversements de Cogetise	4 702 473,97
Solidarité Vie syndicale	71 788,76		
Excédent	635 121,86		
MENSUEL ENSEMBLE	2 371 904,20	MENSUEL ENSEMBLE	2 371 904,20
Rédaction-administration (NVO)		Reversements de Cogetise	2 133 545,36
Fabrication		Publicité	189 180,60
Distribution		Déficit	49 178,24
CENTRE DE FORMATION BENOÎT-FRACHON	3 063 909,00	CENTRE DE FORMATION BENOÎT-FRACHON	3 063 909,00
Frais de personnel	1 594 203,00	Part de la subvention / formation centralisée	1 656 000,00
Fonctionnement	857 320,00	Participation des organisations	725 327,00
Travaux de rénovation	86 596,00	Autres produits	160 722,00
Amortissements	525 790,00	Déficit	521 860,00
TOTAL GÉNÉRAL	29 192 407,55	TOTAL GÉNÉRAL	29 192 407,55

Tableau 3

Budgets confédéraux réalisés en 2011

Emplois	Réalisations 2011	Ressources	Réalisations 2011
MAISON CONFÉDÉRALE – MONTREUIL	19 131 624,30	MAISON CONFÉDÉRALE – MONTREUIL	19 131 624,30
Frais de gestion des cotisations	167 190,84	Reversements de Cogetise	6 050 746,50
Fonctionnement de Cogetise	111 049,64		
Édition de timbres et CPA	56 141,20		
Cotisations aux organisations internationales	251 976,28		
Cotisations CES	108 584,00		
Cotisations CSI	132 766,28		
Cotisations TUAC	10 626,00		
Frais de personnel	6 749 324,56	Salaires subventionnés	947 094,20
Salaires et cotisations sociales	6 422 609,62	Conseillers techniques confédéraux	947 094,20
Trajets et hébergements des élus et conseillers	232 343,04		
Frais des chargés de mission	41 451,38		
Provision départ en retraite et congés payés	52 920,52		
Frais de représentants CGT	36 515,29	Reversements de représentants CGT	671 159,42
Conseil économique et social	36 515,29	Conseil économique et social	671 159,42
Charges structurelles	3 561 601,58	Recettes internes	1 762 909,94
Charges locatives et impôts Immeuble CFD	2 554 069,58	Participation loyers et charges bureaux CFD	350 593,50
Charges locatives et impôts Immeuble FD	146 374,00	Location CCN et autres salles	130 400,00
Rénovation des locaux	151 421,53	Participation loyers et charges bureaux FD	144 167,24
Matériel et mobilier	402 800,89	Compensation travaux, services fournis, reversements	762 067,20
		Matériel syndical	375 682,00
Honoraires	87 495,54		
Étude organisation	73 275,00		
Charges exceptionnelles	146 165,04		
Dépenses d'activités	3 269 207,48	Recettes externes	8 583 966,87
Réunions CCN	133 831,37	Subventions formation	6 932 427,78
Activités de la CE et des commissions et référents	452 192,04	Prestations et études	342 724,19
Initiatives et manifestations	604 071,40	Partenariats	946 052,19
Activités des espaces	833 300,72	Artisanat	271 035,78
Frais généraux des espaces	563 084,57	Fonds dédiés	91 726,93
Fonctionnement des activités subventionnées	364 822,78		
Prestations et études	36 450,44		
Solidarité discriminations	2 109,60	Solidarité discriminations	600,00
Solidarité internationale	15 762,15		
Matériel syndical	263 582,41		
Publications	324 748,13	Publications	252 503,88
Le Peuple	135 977,68	Le Droit Ouvrier	169 135,62
Le Droit Ouvrier	108 472,75	Le Peuple	83 368,26
Analyses et Documents économiques	12 973,68		
Cahiers de l'IHS	13 362,59		
Autres publications	53 961,43		
Projets informatiques confédéraux	170 301,35	Mutualisation Cogitiel	135 000,00
Développement de logiciels	102 777,22	Mutualisation Cogitiel	135 000,00
Études et conseil	54 700,00		
Commission déploiement Cogitiel	8 111,34		
Mutualisation Cogitiel	4 712,79		
Subventions versées	1 330 994,58		
Subvention UGICT	404 551,22		
Subvention IHS	106 588,00		
Subvention NVO	386 567,00		
Subvention Ensemble	170 000,00		
Subvention Prudis	245 288,36		
Autres subventions (Mouvement de la Paix...)	18 000,00		
ECO CE	685 989,98	ECO CE	570 751,65
ECO CE créances irrécouvrables	323 617,59	ECO CE prod excep	104 140,73
ECO CE charges ex sur ex antérieurs	362 372,39	Prod sur ex ant ECO CE	128 072,61
		Reprises sur provision ECOCE 2010	338 538,31
TVA non récupérable	288 456,13		
TVA chiffres d'affaires	288 456,13		
Provisions	1 185 513,63	Produits financiers	156 891,84
Provisions Congrès confédéral	250 000,00		
Provisions Élections prud'homales	50 000,00		
Provisions Travaux de rénovation	200 000,00		
Autres Provisions	112 682,70		
Provisions ECOCE 2011	572 830,93		
Excédent	1 109 804,47		

COMMISSION FNI	4 866 633,71	COMMISSION FNI	4 866 633,71
Versement aux organisations	4 044 258,98	Reversements de Cogetise	4 851 625,05
Solidarité Vie syndicale	72 844,30	Reversements de Cogetise Exercices antérieurs	15 008,66
Reconstitution de réserves dédiées	749 530,43		
MENSUEL ENSEMBLE	2 521 281,43	MENSUEL ENSEMBLE	2 521 281,43
Rédaction-administration (NVO)	2 490 300,01	Reversements de Cogetise	2 186 271,43
Fabrication		Publicité	165 010,00
Distribution		Subvention CGT	170 000,00
Excédent	30 981,42		
CENTRE DE FORMATION BENOÎT-FRACHON	2 873 648,00	MAISON CONFÉDÉRALE – MONTREUIL	2 873 648,00
Frais de personnel	1 439 588,00	Part de la subvention / formation centralisée	1 590 000,00
Fonctionnement	1 357 005,00	Participation des organisations	908 167,00
Travaux de rénovation	77 055,00	Autres produits	94 481,00
		Déficit	281 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	29 393 187,44	TOTAL GÉNÉRAL	29 393 187,44

Bilan à l'ouverture de l'exercice 2012
(après répartition du résultat 2011)

Tableau 4

ACTIF NET		PASSIF	
TOTAL DE L'ACTIF	55 785 034	TOTAL DU PASSIF	55 785 034
Actif immobilisé net	9 603 785	Fonds syndical	35 136 799
Terrains et constructions ⁽¹⁾	4 061 045	Réserves dédiées et provisions	7 302 755
Installations techniques	2 010 705	Congrès confédéral	2 737 646
Autres immobilisations	3 486 570	Grands travaux	1 200 000
Prêts et participations	45 465	Élections prud'homales	1 158 266
		Actions en discrimination	102 228
		Solidarité internationale	100 561
		Mutualisation Cogitel	78 722
		Fonds national interprofessionnel (FNI)	1 605 154
		Mensuel Ensemble	1 353
		Provisions pour risques et charges	318 825
Actif circulant	46 181 249	Dettes à court terme	13 345 481
Disponibilités et placements	41 288 918	Emprunts	204 552
Stocks de marchandises et d'approvisionnements	159 386	Autres dettes financières	5 198 088
Créances fournisseurs	4 089 598	Dettes fournisseurs	3 818 171
		Dettes fiscales et sociales	1 311 334
		Autres dettes	288 273
Charges constatées d'avance	643 347	Produits constatés d'avance, acomptes ⁽²⁾	2 525 061

(1) La valeur des terrains et constructions est calculée au prix d'achat de 1982, non réévalué au prix de fin 2011.

(2) Inclut les « fonds dédiés », c'est-à-dire les subventions versées pour des actions pluriannuelles non encore réalisées.

Rapport de la commission financière et de contrôle sortante

Pour faire face aux enjeux revendicatifs, notre outil syndical a besoin de l'investissement d'hommes et de femmes mais aussi de moyens financiers conséquents pour mener nos activités. La cotisation syndicale est un élément structurant de notre politique financière car les syndiqués en versant régulièrement les cotisations financent l'activité et garantissent l'indépendance financière de leurs organisations, eu égard à leurs orientations et revendications, leurs modes de fonctionnement et leurs stratégies.

Le règlement de la cotisation et sa répartition, aussi importants soient-ils, doivent être replacés dans un ensemble plus large, celui de la politique financière à laquelle nous devons donner une approche plus collective et transparente pour favoriser son appropriation par le plus grand nombre. D'autant que la loi de 2008 sur la représentativité, qui prévoit notamment une publication des comptes, et une certification au-delà du seuil de 230 000 euros, nous oblige à consacrer plus de temps, plus de vigilance. La tenue d'une comptabilité qui était déjà pour les syndicats et organisations de la CGT une obligation statutaire est devenue une obligation légale pour toute organisation qui veut être représentative.

La commission financière et de contrôle (CFC) doit aider les syndicats, comme nos organisations territoriales et professionnelles, à appliquer cette obligation légale. Elle est un élément moteur pour aider toute

la CGT à se doter des moyens financiers nécessaires. La CFC est aussi partie intégrante des directions d'organisation.

C'est à partir de ces orientations que la commission financière et de contrôle confédérale a mené son activité depuis décembre 2009. Elle a participé à l'élaboration du budget confédéral avec un suivi régulier de son exécution, elle a participé à l'impulsion de toutes les questions touchant de près ou de loin à la politique financière. Elle a suivi régulièrement les comptes confédéraux et vérifié que les pièces justificatives soient en conformité avec les opérations comptables.

Les contrôles et les vérifications auxquels la commission financière et de contrôle a procédé nous permettent d'attester de la régularité des opérations. Globalement, les budgets ont été maîtrisés et anticipés sur les dépenses à venir, ce qui correspond à un processus entamé depuis plusieurs années. Si les préoccupations financières s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par notre 49^e congrès pour développer l'activité de la CGT, il semble important de souligner l'équilibre fragile sur lequel elles reposent. En effet, l'importance de la place des recettes externes (surtout les subventions) dans les finances confédérales nous met dans une situation aléatoire voire dépendante par rapport aux montants attribués. Par exemple, la baisse de la subvention de la Formation syndicale attribuée par le ministère du Travail a des conséquences sur la gestion du budget confédéral.

I Notre presse : souci de la pérennité

Concernant la presse confédérale, qui représente un coût non négligeable, mais aussi un enjeu syndical en termes de communication, notre préoccupation est l'autonomie financière de nos publications. Pour le mensuel *Ensemble*, nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'évolution que représente le coût du mensuel pour la confédération. Il n'est pas question de remettre en cause l'envoi du mensuel à domicile. Force est de constater qu'il y a eu un réel gâchis dans le colisage, concernant les envois par paquets aux syndicats. C'est ce qui a amené la CE confédérale à décider d'arrêter ces envois groupés pour privilégier les envois au domicile des syndiqués. Pour autant, le coût pour la confédération va continuer d'augmenter puisque le choix, que nous assumons collectivement, est d'envoyer le mensuel à tous les adhérents. Une réflexion est donc nécessaire pour adapter le financement.

Plus particulièrement pour la *NVO*, nous devons avoir une réflexion collective et l'intégrer dans celle de la presse confédérale. 24 600 abonnés à la *NVO*, 5 800 abonnés à la *RPDS* : ces chiffres nous montrent que nous sommes encore loin de notre objectif que tous nos élus et nos mandatés utilisent ces revues pour leur activité. Et, pourtant, ceux qui y sont déjà abonnés trouvent que ce sont des excellents magazines pour notre vie syndicale.

I Notre syndicalisation : un effort constant

L'effort est aussi à fournir sur le règlement plus régulier des cotisations émanant des syndicats. Nous pouvons nous féliciter d'être passés d'un exercice de 36 mois à 24, mais ce n'est pas suffisant. En effet, la proposition de raccourcir la durée des exercices de 24 mois à 18 mois n'est pas encore possible. Concrètement, cela signifie que toutes les cotisations de l'année 2012 soient transmises à Cogetise au plus tard le 30 juin 2013. Il est « dramatique » pour l'ensemble des structures de la CGT que certains syndicats attendent pratiquement deux ans pour régler les cotisations. En contrepartie, les années 2010 et 2011 ont enregistré une progression sur le nombre de FNI. Les avances observées pour ces périodes ne sont pas concrétisées pour celles

correspondant à l'année 2012. Aujourd'hui, la priorité est d'interpeller les organisations (UD, fédérations) pour que des mesures d'incitation soient prises en direction des syndicats et s'assurer que ces retards ne se révèlent pas être en réalité un signe d'un recul de syndicalisation.

L'évolution positive de la syndicalisation que nous avons constatée depuis 2010 reste donc à confirmer dans la durée et a besoin d'être consolidée en portant un effort constant de toutes et tous, de l'ensemble des structures de la CGT.

La mise en place des nouvelles obligations comptables a donc fait partie du paysage dans l'exigence de notre politique financière, autant pour la confédération que pour toutes les organisations de la CGT. Afin de faire face à des difficultés, à des interrogations, pour répondre à un manque de connaissance de ce qu'impliquent réellement ces obligations comptables, une journée d'étude avec les trésoriers des organisations du CCN a eu lieu le 14 février 2012. Cela a été aussi l'occasion de présenter l'« outil du trésorier ». Ce dernier, probablement pas encore assez connu dans la CGT, est un logiciel gratuit, destiné à la très grande majorité des syndicats, des unions locales pour tenir leur comptabilité, et la publier chaque année, cela en respectant la nouvelle loi.

La CFC sortante a souhaité, en début de mandat, faire un état des lieux des CFC existantes dans nos organisations. Le retour des questionnaires a montré entre autres que les CFC n'étaient pas toujours opérationnelles dans leur constitution et ou dans leur organisation et leur fonctionnement.

Parallèlement, la CFC avec le secteur Formation syndicale a développé une formation de deux jours destinée aux membres de toutes les CFC. Ce stage, désormais disponible, doit permettre une meilleure compréhension du rôle politique des commissions financières et de contrôle, une maîtrise de la loi sur la représentativité et des questions financières posées aux organisations.

Lier les questions financières aux préoccupations politiques est une nécessité pour toute la CGT. C'est la raison pour laquelle le renforcement de la CGT et la régularité des règlements doivent être l'intérêt de toutes et tous pour assurer l'ensemble des activités et initiatives qu'exige la situation sociale. ■